



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délégation départementale des Pyrénées-Atlantiques
Pôle Santé Publique et Santé Environnementale

Pau, le 12/08/2022

Affaire suivie par : Margot SZUKALA
Tél. : 05 59 14 51 93
Mèl. : ars-dd64-sante-environnement@ars.sante.fr

Monsieur le Directeur
DREAL Nouvelle Aquitaine
Mission évaluation environnementale
Cité administrative
Rue Jules Ferry – CP 55
33090 BORDEAUX CEDEX

A l'attention M.LE ROUSIC Anthony

Numéro dossier : KPP-2022-12979

Objet : Demande d'examen au cas par cas – modification simplifiée du PLU d'Orthez-Sainte-Suzanne

Par courriel en date du 29 juillet 2022, vous m'avez transmis pour avis l'affaire visée en objet.

Cette consultation s'inscrit dans le cadre de l'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact. Compte tenu de l'absence d'enjeux sanitaires associés à une modification d'un PLU, je n'ai pas de remarque à formuler.

En conséquence, ce dossier ne nécessite pas la réalisation d'une étude environnementale au regard de l'analyse des risques sanitaires en ce qui concerne la délégation départementale des Pyrénées-Atlantiques de l'agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine.

Mon service reste à votre disposition pour tout complément d'information.

P/La Directrice,
Pour la Directrice et par délégation,
Le Responsable du pôle santé publique
et santé environnementale,

Thomas MARGUERON

Copie à Mme Célia Destrée, Mairie d'Orthez.